

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2008

Compte-rendu

L'an deux mille huit, le vingt-sept du mois de mars, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président
Mesdames Mireille THIÉBAUD et Murielle ROCHE : Adjointes au Maire
Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Pascal BELLORGET, Arnault MERLE, Boris OUDOT, Gérald THIBERT et Nicolas TUFFERY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance désignée :

Madame Murielle ROCHE

~~~~~

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, rappelle au public présent que seul les membres du conseil municipal peuvent s'exprimer. Si le public le souhaite et en voit l'utilité, la parole pourra lui être donné sur demande et après accord du Président à l'issue de la séance.

Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal qui s'est réuni le 21 mars 2008. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

#### Indemnités du Maire et des adjoints :

Le conseil municipal doit fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints selon les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à une erreur de procédure, ce point sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

#### Approbation du règlement intérieur :

Monsieur Alain CHARLET rappelle que le règlement intérieur n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants mais qu'il est préférable que la commune de Vielverge se dote d'un tel document.

Monsieur Alain CHARLET procède donc à la lecture du règlement intérieur article par article.

Madame Evelyne SOMMET propose que soit ajouter un article relatif à la non participation au vote du maire et de ses adjoints lorsqu'une affaire les concerne.

Monsieur Alain CHARLET soumettra un projet de rédaction de cet article.  
En conséquence, il a été décidé à l'unanimité de reporter l'adoption du règlement intérieur. Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

### Délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire :

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, se voir confier un certain nombre de délégation, pour la durée de son mandat.

Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture des vingt-deux délégations qui peuvent lui être confiées par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide de confier à Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, pour la durée de son mandat, les délégations désignées ci-après par dix voix pour et une abstention :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 500 €,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- de défendre les intérêts de la commune dans les actions intentées contre elle,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à 1 500 €.

### Désignation des délégués aux différentes intercommunalité :

Le conseil municipal est invité à désigner les délégués qui représenteront les intérêts de la commune au sein des structures intercommunales :

- Communauté de Communes du Canton de Pontailier (2 titulaires et 1 suppléant) : Monsieur Alain CHARLET se propose de représenter la commune accompagné de Madame Murielle ROCHE en tant que titulaires et propose Madame Mireille THIEBAUD en tant que suppléant.

Monsieur Alain CHARLET demande si d'autres personnes se portent candidates. Monsieur Arnault MERLE se porte candidat pour être suppléant.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Alain CHARLET et Madame Murielle ROCHE délégués titulaires à la Communauté de Commune de Pontailier.

En ce qui concerne le poste de suppléant, Madame Mireille THIEBAUD recueille 7 voix, Monsieur Arnault MERLE 2 voix et deux abstentions sont comptabilisées. Par conséquent, Madame Mireille THIEBAUD se voit désignée au poste de suppléante à la Communauté de Commune de Pontailier.

- SICECO (1 titulaire et 1 suppléant) :  
Monsieur Alain CHARLET propose Monsieur Gérald THIBERT en tant que titulaire et Monsieur Pascal BELLORGET en tant que suppléant. Aucune autre personne ne se portant candidate, le conseil municipal désigne Monsieur Gérald THIBERT, titulaire et Monsieur Pascal BELLORGET, suppléant par neuf voix pour et deux abstentions.
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Adduction d'Eau de Flammerans (SIAAEF) (2 titulaires et 2 suppléants) :  
Monsieur Alain CHARLET propose sa candidature ainsi que celle de Monsieur Boris OUDOT en tant que titulaires et celles de Monsieur Arnault MERLE et de Madame Evelyne SOMMET en tant suppléants.  
Aucune autre personne ne se portant candidate, le conseil municipal désigne Messieurs Alain CHARLET et Boris OUDOT titulaires par dix voix pour et 1 abstention, Monsieur Arnault MERLE et Madame Evelyne SOMMET, suppléants par neuf voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Alain CHARLET rappelle qu'il devra être procédé également lors d'une prochaine séance à la désignation des délégués qui représenteront la commune au sein de l'association foncière de Vielverge.

### Désignation des commissions :

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création et la désignation des membres de diverses commissions.

Monsieur Alain CHARLET propose la création de sept commissions et le nom des personnes qui pourront y siéger :

- Commission "Administration générale, économie et finances" : les onze membres du conseil municipal
- Commission "Urbanisme, travaux, environnement et patrimoine" : Madame Evelyne SOMMET, Messieurs Alain CHARLET, Pascal BELLORGET, Boris OUDOT, Arnault MERLE et Gérald THIBERT
- Commission "Solidarité et affaires sociales" : Mesdames Mireille THIEBAUD, Pascale MAUFFREY, Murielle ROCHE et Evelyne SOMMET et Messieurs Alain CHARLET et Arnault MERLE
- Commission "Qualité de vie, citoyenneté et sécurité" : Mesdames Mireille THIEBAUD, Corinne CORTOT et Pascale MAUFFREY et Messieurs Alain CHARLET et Pascal BELLORGET
- Commission "Affaires scolaires" : Mesdames Murielle ROCHE et Mireille THIEBAUD et Messieurs Alain CHARLET et Boris OUDOT
- Commission "Culture, Animation, Jeunesse" : Mesdames Murielle ROCHE, Corinne CORTOT et Pascale MAUFFREY et Messieurs Alain CHARLET et Gérald THIBERT
- Commission "Communication et Information" : Mesdames Mireille THIEBAUD, Murielle ROCHE, Evelyne SOMMET, Corinne CORTOT et Messieurs Alain

CHARLET, Arnault MERLE, Gérald THIBERT, Pascal BELLORGET et Boris OUDOT

Par ailleurs, il est nécessaire de désigner les deux personnes qui siégeront à la commission de révision des listes électorales. Messieurs Boris OUDOT et Gérald THIBERT font acte de candidature.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création et la désignation des membres de chaque commission définie ci-dessus.

### Questions diverses :

Monsieur Alain CHARLET souhaite qu'un roulement soit opéré en ce qui concerne le secrétariat de séance. Il demande si d'autres personnes veulent prendre cette responsabilité en dehors de Mesdames Murielle ROCHE et Corinne CORTOT. Madame Mireille THIBAUD et Monsieur Arnault MERLE se portent candidats.

Monsieur Alain CHARLET communique un certain nombre d'informations au conseil municipal :

- L'association « ASAPV » de Vonges a adressé une demande de subvention. Il est rappelé que des critères d'attribution de subventions seront mis en place. Cette demande sera donc examinée lors d'une prochaine séance.
- Concernant la commission des impôts directs, Monsieur Christophe DURAFORT ne souhaite plus faire partie de celle-ci compte tenu de son emploi du temps désormais chargé. Monsieur DURAFORT a pris la fonction de deuxième adjoint au sein de la commune de Soissons-sur-Nacey.
- Un baptême républicain aura lieu le dimanche 13 avril 2008.
- Des dégradations ont eu lieu au cimetière. Monsieur le Maire a conseillé à la personne concernée par ces dégradations d'aller porter plainte à la gendarmerie.
- Deux baux seront prochainement à renouveler. Cela concerne d'une part, la parcelle ZH 131 appartenant au CCAS et, d'autre part, une parcelle au lieudit « Les Fournerettes ».
- Bois façonné : 17 lots de 5 stères et 1 lot de 2 stères seront mis en vente.
- L'Office National des Forêts (ONF) a transmis des fiches techniques sur les différents travaux forestiers ainsi qu'un devis de travaux.

Monsieur Gérald THIBERT a été interpellé par des administrés sur les sujets suivants :

- La commune peut-elle intervenir au niveau de l'entretien du Murey ?  
Cette compétence a été déléguée au Syndicat du Murey et qu'en aucun cas la commune ne peut se substituer à ce dernier. Monsieur le Maire a évoqué le problème avec la secrétaire du Syndicat du Murey (Mme THIÉBAUT, maire de Cléry).
- Pourquoi le boulanger de Pontailleur-sur-Saône passe-t-il toujours à Vielverge compte tenu que notre commune dispose désormais d'une boulangerie ?  
La commune ne peut pas interdire à cet artisan de procéder à une tournée au sein du village, car nous sommes dans un pays de libre concurrence. Elle peut

cependant, par l'intermédiaire de son bulletin municipal, faire de la publicité pour le commerce local.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Murielle ROCHE

Alain CHARLET